

RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Chers Parents,

La contribution des familles a été fixée à 260 euros par an et par enfant soit 26 euros par mois sur 10 mois. Ce montant permet de financer les investissements de l'établissement pour le confort de nos enfants.

Ce montant de 260 euros intègre également :

- 5 euros d'assurance scolaire St Christophe
- 10 euros pour les sorties scolaires (hors classe découverte)

Pour les élèves de cycle 3 (CM1 et CM2), nous rajoutons au montant mensuel 13 euros pour la classe découverte. Un ajustement du montant prélevé aura lieu en juin 2020 en fonction du coût réel du voyage. Une réunion d'informations animée par les enseignants de CM aura lieu au premier trimestre pour apporter toutes les informations sur la classe découverte.

Nous vous précisons que tout mois commencé sera totalement dû.

Pour une gestion simplifiée, faite par des parents bénévoles, **PAIEMENT OBLIGATOIRE PAR PRELEVEMENT le 10 de chaque mois à compter de septembre 2019.**

Si un prélèvement est impayé, il sera automatiquement représenté avec le prélèvement du mois suivant.

Nous vous demandons de remplir le coupon-réponse ci-joint et de nous le retourner **avant le 28 juin.**

Nous vous remercions de votre compréhension et nous restons à votre disposition pour plus de renseignements.

L'OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME

----- ✂ ----- ✂ -----

COUPON REPONSE A RETOURNER AU PLUS TÔT

Nom du Père : _____ Prénom : _____

Nom de la Mère : _____ Prénom : _____

N° Téléphone : _____

NOM de l'enfant	PRENOM de l'enfant	Classe 2019 - 2020

La rétribution scolaire mensuelle pour votre famille sera de (26 € x nombre d'enfants)
ou 39 euros si vous avez un enfant en classe de CM1 ou CM2 :

Souhaitez-vous rejoindre l'équipe OGEC (une réunion par mois) ?

OUI

NON